Lycée Français Valence

ÉTABLISSEMENT EN GESTION DIRECTE

aefe Agence pour l'enseignement français à l'étranger

Procès-Verbal du Conseil d'Etablissement

Lundi 27 novembre 2023

Présents :		
Administration Proviseur : M. CALVET COCAC adjoint : M PERROT Proviseur adjoint : M DZIKI Secrétaire Général : M. RATOULY Directeurs du Primaire : M. DUPUY Mme GUICHARD CPE : Mme RAGAZZACCI	**Personnels** MME AUSSILLOU M. MICHEL M GIMENEZ Mme ROYANT Mme CERES M HENRIC-COLL M RUSSO	**Parents d'élèves** Mme SCHUT Mme MASCARELL Mme PALENCIA M. VAN LANGHENHOVE M. SANCHO SANCHEZ **Elèves** Marc MAÑEZ Inès ROSIER
Excusés :		
	Mme LLAVATA	

Personnes invitées

Mme GUEVARA, Directrice Etudes espagnoles
Mme Le VAILLANT, Conseillère des Français à l'étranger
Mme LECOMTE, Conseillère consulaire : **absente**
Mme NYLUND, Consule honoraire : **excusée**
Mme LIZONDO, Vice-présidente du CVL
M. KERHERVÉ, Agent comptable
M. QUINTANA, Représentant des Français de l'étranger, **absent**
M.HUSS, Conseiller consulaire, **absent**
M. RALLE, Conseiller consulaire, **absent**
M. SERVANTON, Conseiller consulaire en Visio conférence
M. BERRET, Président de la société française de bienfaisance de Valence
M. HENRI-ROUSSEAU, Directeur de l'Institut Français de Valence, **excusé**
M. MARTINEZ, président de l'association des anciens élèves, **absent**

Ordre du jour :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 7 novembre 2023
3. Présentation de la DBM 2 2023
4. Budget initial 2024
5. Projet de convention pour la gestion des activités périscolaires
6. Carte des emplois
7. Voyages scolaires

Ouverture de séance : 18h05

Le Quorum est atteint : 21 membres votants
Désignation des secrétaires de séance :
Secrétaire : M. DZIKI (Proviseur Adjoint)
Secrétaire adjointe : Mme CERES (Personnel enseignant)

1 Adoption de l'ordre du jour

Le Proviseur précise qu'à l'ordre du jour seront ajoutées les questions diverses envoyées par les parents d'élèves en point 8.

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Le Proviseur précise qu'un lien visio a été mis à disposition du Conseiller consulaire, ne pouvant assister en présentiel.

2 Adoption du PV du CE du 07 novembre 2023

Les modifications demandées par le représentant d'ALI-GPI sont apportées.

Pour	Contre	Abstention
21	0	0

Le représentant d'ALI-GPI fait la lecture d'une déclaration liminaire.

3 Présentation de la DBM 2 2023

Le Secrétaire Général présente et explique les modifications liées à la nouvelle DBM.

Pour	Contre	Abstention
20	0	1

4 Budget initial 2024

Le Secrétaire Général rappelle en préambule que le budget a été préparé dans un contexte particulier. La DAF de l'AEFE a demandé aux établissements d'avancer la présentation du budget, celui-ci devant être transmis début juillet au lieu de début octobre 2023 rendant sa préparation plus difficile.
Le Secrétaire Général présente aux membres du conseil d'établissement les grandes lignes du budget, il présente dans un premier temps les autorisations budgétaires et les trois natures de dépenses :
- le fonctionnement
- le personnel
- l'investissement

Pour les crédits de fonctionnement il décline les 8 destinations inscrites au budget 2023.

Il précise au représentant d'ALI-GPI qu'il va répondre aux questions des représentants d'ALI-GPI au fur et à mesure de la présentation.

Les crédits de fonctionnement

Frais de restauration à la charge de l'établissement :
- 1 746 demi-pensionnaires
- Le repas est facturé au Lycée par Colevisa 4,05 € ttc à compter du nouveau marché débutant le 01-09-2023
- Fournitures courantes et non immobilisables : couverts, verres...
- Ne figurent pas dans cette destination les frais du personnel rémunéré directement par le Lycée (coordonnatrice, celadores, CPE...), les frais de viabilisation, les frais de maintenance du bâtiment...

Frais de restauration du personnel : 120 personnels sont présents au service de restauration chaque jour. 60 personnels paient leur repas ce qui représente une recette évaluée à 50000 euros, l'autre partie bénéficie de la gratuité.

Le pilotage pédagogique

Cette destination englobe :
- Les fournitures pédagogiques : matériel, livres, fournitures courantes.
- Les dépenses liées aux voyages scolaires sont réévalués à 260 000 euros
- Les dépenses liées à la mise en œuvre des actions pédagogiques dans le cadre du projet d'établissement. Celle ligne est augmentée de 25% en 2024.

Les représentants de l'APA demandent si des exemples peuvent être donnés.
Il s'agit des projets pédagogiques à la journée, sans nuitée (théâtre, sorties culturelles...)
Le représentant d'ALI-GPI explique que la ligne relative à la pédagogie représente seulement 1.5% du budget total de l'établissement.
Le COCAC Adjoint précise que contrairement à de nombreux établissements, le budget disponible pour la pédagogie est présenté net puisque les dépenses de photocopies ne sont pas intégrées dans cette ligne budgétaire.

Aide à la scolarité

Les crédits relatifs à la caisse de solidarité s'élèvent à 24500 euros auxquels s'ajouteront les versements des familles au titre de l'exercice 2024, soit environ 14000 euros supplémentaires
Cette destination englobe :
- Les aides accordées par la Caisse de solidarité du Lycée, qui est alimentée par la contribution volontaire des familles.
- Les aides concernent les fournitures scolaires, l'aide au financement de la demi-pension ainsi qu'aux voyages.

Promotion et communication

Cette destination englobe :
- Les frais de communication (campagnes publicitaires extérieures) et autres frais tels que les frais de réception.

L'établissement poursuivra une politique ambitieuse pour la communication, l'enveloppe liée aux frais de communication va être augmentée.
La Conseillère des Français de l'étranger demande si l'établissement a des « sponsors » sur les projets de communication, elle indique qu'elle a échangé avec M Rouère qui serait intéressé par un partenariat avec l'établissement.
Le Proviseur explique que l'établissement a lancé une recherche de « sponsors » avec les entreprises.

Le COCAC adjoint ajoute que l'agence va se lancer dans une démarche similaire de communication pour l'ensemble des établissements homologués.

Immobilier-agencement-entretien

Cette destination englobe :
- Les frais et les travaux d'entretien courant ainsi que la viabilisation de l'établissement.
Le Secrétaire Général indique que les fortes craintes quant au coût de l'énergie, qui avait presque doublé mi-2022, se sont dissipées.
- Un nouvel appel d'offre a été lancé concernant les bâtiments préfabriqués (fin du contrat le 30-06-2023). Le coût de location annuel s'élève à 66 000 €
La Direction étudie les moyens d'en diminuer le coût, en restructurant les espaces et en récupérant des salles sur le pôle primaire.
Le représentant du SNES indique que la climatisation ne fonctionne pas dans un algeco. Le Secrétaire Général rappelle que l'établissement a souscrit un contrat d'entretien et qu'il est donc important que les usagers signalent les dysfonctionnements. La représentante SOL-UNSA demande si une récupération des salles du primaire vers le secondaire sera envisagée.

Le Proviseur précise qu'une réflexion sera menée dans les mois à venir afin d'envisager une éventuelle suppression de deux bâtiments préfabriqués.
Le Proviseur fait un point sur le SPSI 2023 en précisant en préambule que la date de son vote n'est pas encore arrêtée. La commission immobilière de l'établissement sera réunie prochainement afin d'être informée de son évolution.

Le Proviseur explique qu'une restructuration des espaces en fonction des effectifs sera nécessaire.

Informatique

Cette destination comprend :
- Les achats de fournitures, matériel informatique et maintenance informatique
- L'acquisition de logiciels, de brevets et licences (Eduka, Pronote, Index éducation, pare-feu).

Opérations transverses :

Cette destination englobe :
La Conseillère des Français de l'étranger pose la question des taxes à régler à la municipalité.
Le Secrétaire Général rappelle qu'il s'agit des opérations financières exceptionnelles, telles les taxes à régler à la municipalité lorsqu'une autorisation de travaux est nécessaire.

19h00 Départ de M Henric Coll 20 votants.

Prévention et sécurité

La Vice-Présidente du CVL demande à quoi sert la nouvelle grille à l'entrée de l'établissement.
Le COCAC adjoint revient sur l'importance de l'aspect sécuritaire dans les établissements et explique que cette question est une des préoccupations centrales de l'AEFE.
Le but est de freiner une éventuelle intrusion afin de permettre d'avertir et de mettre en sécurité les usagers.

Les crédits de Personnel : Emplois locaux

Il s'agit des salaires et charges salariales versées aux personnels de droit local estimés selon la structure pédagogique arrêté pour la rentrée scolaire 2023/2024 et dans le respect du plafond des ETP autorisés par l'AEFE.
Le plafond des emplois a été fixé à 122 ETP au 01/09/2023, il est identique à celui de l'année précédente. Mécaniquement, le recrutement se faisant au 1er échelon de la grille salariale, l'augmentation de la masse salariale va être freinée avec le passage en relevo de 5 recrutés locaux entre le 1er septembre 2023 et le 1er janvier 2024 (4 enseignants et 1 surveillant). Le budget est

construit avec une augmentation salariale de 1% en janvier 2024 et 1% en septembre 2024. De plus, la prise en compte des trienos (augmentation à l'ancienneté de 3% pour chaque personnel de droit local tous les 3 ans) représente chaque année une augmentation d'environ 1% de la masse salariale.

Le représentant du SNES indique que l'inflation est encore à plus de 8% et qu'en terme d'augmentation salariale on est très loin du compte. Le Lycée devrait augmenter davantage les personnels pour compenser cette inflation.

Le Secrétaire Général explique qu'un principe de réalité s'impose. Il rappelle que l'établissement dispose d'une trésorerie extrêmement contrainte qui limite fortement sa marge de manœuvre.

Les crédits d'investissement

Le Secrétaire Général présente ce volet. En ce qui concerne l'informatique, une marge de 25000 euros a été dégagée. Le représentant d'ALI-GPI indique qu'il serait intéressant d'anticiper le remplacement du parc informatique existant.
Pour les représentants des élèves la quantité est là mais il faudrait davantage miser sur la qualité car certains ordinateurs ne fonctionnent pas très bien.
La représentante SOL-UNSA abonde dans ce sens et évoque les problèmes de manque de rapidité de certains ordinateurs.
Le CE souligne que la maintenance des vidéoprojecteurs et en particulier le nettoyage des ampoules est important.

Modernisation (support et immobilier)

- L'amélioration de l'accueil de l'élève : installation de voiles au niveau du patio extérieur, et de la cour des maternelles.
- Prévoir les crédits pour engager les études, puis les travaux de sécurité relatifs à l'aménagement d'un SAS pour les entrées des élèves, et l'aménagement d'une nouvelle clôture protégeant mieux l'établissement
- Installation d'une nouvelle signalétique au sein de l'établissement
- Poursuite de l'achat de nouveaux casiers pour les élèves, ainsi que des mobiliers pour les espaces extérieurs.

Le représentant d'ALI-GPI pose la question du coût de l'installation. Le Secrétaire Général explique qu'il est prévu sur les fonds propres de l'établissement. (60000 euros)

Arrivée de Monsieur Berret, Président de la société française de bienfaisance de Valence.

Les recettes budgétaires

Le Secrétaire Général présente les recettes budgétaires.
La Conseillère des Français de l'étranger pose la question de la variation des effectifs et demande si l'on connait la raison des départs. Elle considère que les augmentations des frais de scolarité passées et à venir sont disproportionnées et explique certainement une partie de ses défections. Elle rappelle que l'AEFE s'était, pour sa part, engagée à réaliser des investissements significatifs qui n'ont pas encore été actés à ce jour.
Le COCAC adjoint explique que les raisons sont pluri factorielles : mobilité, changement d'avis, de projet, des difficultés financières…
Le Conseiller consulaire interroge sur la pertinence d'une nouvelle augmentation des coûts de scolarité, pour lui la question du coût peut expliquer certains départs.
Le Proviseur et le COCAC adjoint replacent cette augmentation dans le contexte et rappellent que pendant des années les frais de scolarité n'avaient pas augmenté ce qui a placé l'établissement dans une situation financière très préoccupante.
Les représentants de l'APA expliquent que les représentants de l'APA sont en désaccord avec cette nouvelle augmentation. Il demande qu'un effort soit fait au niveau de l'établissement.
L'agent comptable rappelle que l'état de la trésorerie de l'établissement reste extrêmement fragile.

Le représentant d'ALI-GPI fait un état comparatif sur les deux derniers exercices et revient sur le fonds de roulement qui a fortement augmenté. Pour lui on : « asphyxie les familles » avec cette nouvelle hausse des frais de scolarité.
Le Secrétaire Général demande que l'on revienne au déroulé de la présentation du budget qui n'est pas terminée afin d'apporter des éclairages à la situation.
Les représentants de l'APA demandent des explications sur la participation du LFV au financement des IRF.
Le COCAC adjoint explique que les 68 EGD sont soumis aux mêmes règles de fonctionnement et aux mêmes modes de calcul. Il revient également sur les coûts financés par l'Etat Français qui donne énormément à l'établissement (prise en charge des salaires de l'équipe de direction, des personnels détachés, des formateurs…)
Les représentants de l'APA en conviennent mais pour eux les familles ont déjà fourni des efforts, il demande si l'établissement peut faire quelque chose.
Le Secrétaire Général stipule que le plan sur 3 ans a déjà été acté.
Le Conseiller Consulaire remercie pour les éléments de réponse apportés mais réitère son propos, les erreurs du passé ne doivent pas être supportées par les familles actuelles et reste opposé à la nouvelle augmentation des coûts de scolarité. Le Conseiller Consulaire demande un lissage de l'augmentation des frais de scolarité sur plus de 3 ans, afin de pouvoir la diminuer et tenir compte des difficultés des parents en période de forte inflation.
Le COCAC adjoint explique que le compte rendu et ces remarques seront transmis à l'agence.

Pour	Contre	Abstention
8	7	5

5. Projet de convention pour la gestion des activités périscolaires

La représentante SOL-UNSA indique que les annexes n'ont pas été transmises et demande si une mention est portée pour la question de la gratuité de l'accès à la garderie pour les enfants des personnels.
Les représentants de l'APA répondent qu'aucune mention spécifique n'est portée à la convention pour les personnels.
Le Proviseur rappelle que la situation actuelle est transitoire et qu'une concertation sera menée au second semestre.
La représentante SOL-UNSA regrette que par rapport à l'ancien fonctionnement les enseignants perdent un acquis, de plus certains collègues se sont retrouvés en difficulté.
Pour le COCAC adjoint il n'a jamais été question de « casser un acquis social » mais de clarifier un système instauré sans avoir au préalable informé et consulté la Direction, ni contractualisé cette organisation.
De plus une réponse rapide a été apportée au début d'année.
Pour la représentante SOL-UNSA une perte en flexibilité est notée. Le COCAC adjoint ajoute qu'au deuxième semestre, une réflexion sera menée pour trouver une solution satisfaisante pour la rentrée 2024.

Dans le cadre de la nouvelle convention le COCAC adjoint précise que la participation de l'APE aux frais d'utilisation des locaux devra être étudiée pour la prochaine année scolaire. Une contrepartie d'usage devrait être demandée.

Pour	Contre	Abstention
12	0	8

6. Carte des emplois

Départ de M Sancho 19 VOTANTS
Présentation par le Proviseur de la carte des emplois.
-EPS :Poste de détaché fermé et transformé en poste contrat local.

-Primaire : Poste de détaché (poste gelé depuis 3 ans). Fermé.
-Primaire : Poste de détaché fermé. Le passage en local est possible.
-Poste de détaché maintenu. Il passera en CCPL.
-Création d'un poste 2MFE (poste de formateur primaire expatrié à mi-temps devant classe et mi-temps formation).
Il faudra un demi-poste en local pour compléter le poste 2MFE.
Le COCAC adjoint précise qu'il faut un formateur primaire de plus sur la zone. Ce poste sera placé à Valence. Il ajoute que pour deux postes de détachés nous gagnons un poste de formateur expatrié (qui vaut beaucoup plus car la rémunération ne vaut pas deux fois celle d'un détaché et ce poste est payé entièrement par l'AEFE).

Le représentant SNUIPP exprime son incompréhension sur la proposition de suppression de 2 postes de détachés.

Pour	Contre	Abstention
7	6	6

7. Voyages scolaires

Le Proviseur présente les voyages scolaires à venir :

- Euromad pour un coût maximal de 300 euros
- Echange en Angleterre au Collège Français Bilingue de Londres pour un coût maximal de 550 euros
- Voyage de la section euro du 16 au 19 février pour un coût maximal de 380.46 euros
- Voyage pour 2 classes de CP à Alborache montant maximum 190 euros et Estivella montant maximum 180 euros

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

8. Questions diverses

Les questions du représentant d'ALI-GPI relatives au budget ont été traitées lors de la présentation du budget du Secrétaire Généralllle représentant d'ALI-GPI fait lecture des questions restantes :
Pourquoi le LFV dispose-t-il de deux comptes bancaires, un compte français et un chez Targobank ?
Quelles sont les opérations bancaires faites sur le compte français ?
Où se trouve la trésorerie du LFV ?
Où se trouve le fonds de roulement ?
L'agent comptable explique que les EGD ont pour consignes, transmisses par le Ministère des Finances, d'utiliser prioritairement le compte tenu par le Trésor Public.

Les gains espérés par le passage à la trimestrialisation de la facturation était d'un demi- ETP.

Aujourd'hui nous avons 2 personnes sous contrats à temps partiel, représentant un ETP. À quoi a servi cette réforme ?

Nous sommes revenus à la facturation mensuelle de la cantine, pourquoi ne pas revenir à facturation mensuelle des frais de scolarité également dès la rentrée 2024 ?

En réponse l'agent comptable souligne que le passage à la mensualisation pour la facturation des frais de demi-pension permet dorénavant de répondre au plus près de la réalité comptable du mois échu et ainsi de satisfaire au mieux les familles.

Il est indispensable de conserver la trimestrialisation pour la comptabilisation des frais d'écolage ceux-ci étant connus dès le premier septembre et ne connaissant pas de variation à compter du premier septembre.

Pour les représentants de l'APA :
Les élèves ont-ils la possibilité d'abandonner ou de se désister d'une option, telle que l'allemand ?
La règle en vigueur dans l'établissement est rappelée, l'inscription dans une option induit une poursuite de cette dernière et ne peut donner lieu à un abandon en cours d'année. Le Proviseur adjoint indique qu'un assouplissement de cette règle est possible pour les élèves à besoins éducatifs particuliers qui souhaiteraient arrêter l'option en cas de difficultés avérées.

Malgré la présence de casiers, le poids des sacs à dos reste une problématique. Pourriez-vous collaborer avec nous pour explorer des solutions ou des alternatives afin de minimiser l'impact sur le dos des enfants ?
Cette problématique est récurrente et surtout prégnante chez les élèves des classes de 6ème.
Des casiers sont mis à la disposition des élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance, La secrétaire adjointe, Le Proviseur,

Jean-Pascal DZIKI Marion CERES Yann CALVET

Questions diverses de l'ALI-GPI
DMB n°2 2023
Pouvez-vous expliquer l'augmentation des investissements de 141.000 à 350.000 euros ?
Dans les dépenses, il apparaît une augmentation de 232.868,24 euros. Pourquoi n'est-elle pas reflétée dans le tableau ?

Si nous passons de 11.461.117,02 à 11.624.951,81, **nous engrangeons 132.628,19 euros en plus**, malgré une baisse d'effectifs 2012 à 1966 élèves ?

Budget 2024
Nous ne pouvons que constater que contrairement aux recommandations de l'AEFE, aucune réunion préparatoire sur le budget 2024 n'a été organisée.
Cela entraîne, de fait, de nombreuses questions.

Fonctionnement
Restauration
À quoi correspondent les 1 305 000 euros ? Est-ce la dépense globale du lycée ? Seulement celle des élèves ?
Quelle est la dépense des autres commensaux ?
Quel est le coût de la gratuité des employés locaux bénéficiaires de la mesure?

Aide à la scolarité
Quelle est la réalité de la caisse de solidarité au 27 novembre 2023 ?

Promotion et communication
Le lycée a déjà un budget frais de réception ?
À quoi vont servir ces frais de réception ?

Immobilier, agencement, entretien
Les 490.000 euros sont la dépense de Covamur ?

Administration générale
Que sont les autres charges de personnel ?

Prévention et sécurité
L'établissement va-t-il nécessiter un agent de sécurité supplémentaire, ou un(e) auxiliaire de sécurité ?

Personnels
Quelle est la structure des ETP au 27 novembre 2023, sachant qu'en juin 2023 nous étions à 119,66 ETP ?
Pourquoi notre masse salariale continue d'augmenter ?

Investissements
À quoi correspondent les 25.000 euros restants (hors dépenses informatiques) ?
Les travaux de sécurité sont-ils à la charge de l'AEFE ? Est-ce une avance de la part du LFV ?
Quelle est la dépense pour la mise place des voiles ?
Quelle est la dépense envisagée pour l'achat des nouveaux casiers ?

Peut-on avoir un plan triennal des investissements ?

Recettes
Frais de scolarité
Nous recommandons une hausse modérée des frais de scolarité.
Pas plus de 4% pour l'ensemble du LFV.
En 2023, nous avons dégagé une trésorerie de 851.77 euros, et transféré 354.402,28 au FDR, par rapport au budget initial 2023 présenté il y a un an.

Frais de demi-pension
Rien ne justifie la nouvelle augmentation de 4%, le contrat de Colevisa englobe déjà l'inflation pour cette année scolaire.
Nous demandons le gel des prix de la cantine.
Les tarifs ont été augmentés de 2% cette année 2023/2024.
La dépense pour cette année 2023 s'élevant à 1.221.816 euros, et la recette prévue étant de 1.650.000 euros, le lycée va engranger 428.184 euros de plus.
En maintenant les tarifs actuels, il engrangera 345.000 euros en 2024.
Suffisamment pour faire face à l'inflation 2024.

Flux sortants
Pouvez vous expliquer les 80.000 euros de flux inter EGD ?
Quelle est notre participation financière à l'institut régional de formation ?

Evolution trésorerie et FDR
Si notre situation financière est si fragile, pourquoi versez-vous 428.184 euros au FDR en 2023 et prévoyez vous le versement de 326.967 euros en 2024 ?
Ces sommes n'apparaissant pas dans les recettes, d'où proviennent-elles ?

Compte bancaire
Pourquoi le LFV dispose-t-il de deux comptes bancaires, un compte français et un chez Targobank ?
Quelles sont les opérations bancaires faites sur le compte français ?
Où se trouve la trésorerie du LFV ?
Où se trouve le fonds de roulement ?

Facturation
Les gains espérés par le passage à la trimestrialisation de la facturation était d'un demi-ETP. Aujourd'hui nous avons 2 personnes sous contrats à temps partiel, représentant un ETP. À quoi a servi cette réforme ?
Nous sommes revenus à la facturation mensuelle de la cantine, pourquoi ne pas revenir à facturation mensuelle des frais de scolarité également dès la rentrée 2024 ?

Convention LFV/APE
Est-ce un accord de collaboration ou une convention ?
La grande majorité des activités périscolaires sont sous-traitées à des tiers, n'ayant aucun lien avec l'APE, doivent-ils se bénéficier de la gratuité des locaux utilisés ? Quid du nettoyage, électricité, etc. ?
Nos finances actuelles nous permettent-elles cette générosité vis-à-vis des sous-traitants ?

Point n°18 B
« En outre, le **CENTRE peut** à tout moment exiger de l'APA qu'elle certifie que les sous-traitants sont à jour de leurs obligations fiscales et de sécurité sociale et, en général, qu'ils se conforment à la législation en vigueur ».

N'est-ce pas une obligation du centre que d'exiger de la part des sous-traitants ce qu'il exige de l'APE ?